RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix neuf octobre à 20 heures 40, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Martine CARTAU-OURY, Maire

Présents :
Madame Martine CARTAU-OURY, Monsieur Machiré GASSAMA, Monsieur Raymond BERTELOOT, Madame Martine GAST-DELIERE, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Christelle PELOUIN, , Madame Monique WALKER, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Arnaud DELIERE, Madame Malvina PIN, Madame Danielle LAURENT, Monsieur Yvon JAROSSAY, Madame Françoise POULET-BEAUGUET, Monsieur Luc PENHOET, Monsieur Johnny DA COSTA, Monsieur Eloy GONZALEZ, Madame Florence DAVID-COUSTILLAS, Monsieur Bertrand JOLY, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, Madame Marie-José ANTIGNAC, Monsieur Alain HERSCHKORN

Absents représentés :
Mme DENECE donne pouvoir à Mme VIGNAS
Mme DAUGA donne pouvoir à Mme GAST-DELIERE
M. MERCY donne pouvoir à M. GASSAMA
M. BENOIT donne pouvoir à M. BERTELOOT
M. AZEVEDO donne pouvoir à Mme WALKER
Mme GUEZARD donne pouvoir à Mme ANTIGNAC

Absents non représentés :
M. HEFLING
M. CARRENO

Secrétaire de séance : Madame Martine GAST-DELIERE

==*===*==*===*==

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 20H40.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint. Elle demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2017. **Celui-ci est approuvé avec 19 voix pour, 3 voix contre** *(Mrs DA COSTA, PENHOET, GONZALEZ)* et **5 abstentions** *(Mmes GUEZARD, ANTIGNAC, DAVID-COUSTILLAS et Mrs NICOLAS et JOLY).*
Madame le Maire annonce qu'il y a une modification de l'ordre du jour et que le point n°03 est supprimé. Elle procède au vote de ce nouvel ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité.

- **Le 22 juin 2017 - N° DEC 2017-47**

Décision du Maire de signer avec la société L'URBANISME ET LE BATIMENT le marché MP 2017-0009 concernant l'extension et les travaux d'amélioration de l'école maternelle Koch. Ce marché est conclu par lot :

Lot 1 : Installation de chantier, gros œuvre, démolition, ravalement, VRD, espaces verts
Pour un montant de 348 418,07 € HT soit 418 101,68 € TTC ;
Lot 2 : Menuiseries extérieures, métallerie
Pour un montant de 158 146,03 € HT soit 189 775,24 € TTC ;
Lot 3 : Cloisons, faux-plafonds, menuiseries intérieures
Pour un montant de 80 635,10 € HT soit 96 762,12 € TTC ;
Lot 4 : Peinture, carrelage, sols souples
Pour un montant de 110 380,80 € HT soit 132 456,96 € TTC ;
Lot 5 : Étanchéité
Pour un montant de 169 953 € HT soit 203 943,60 € TTC ;
Lot 6 : Chauffage, VMC, plomberie
Pour un montant de 302 533,70 € HT soit 363 040,44 € TTC ;
Lot 7 : Électricité
Pour un montant de 128 919,22 € HT soit 154 703,06 € TTC.

- **Le 22 juin 2017 - N° DEC 2017-48**

Décision du Maire de signer le contrat n° M/17P200373 proposé par la société BTP CONSULTANTS, concernant la mission de contrôle technique pour l'aménagement d'une salle associative, d'un logement et de la cour. Le montant des honoraires sera de 4 500 € HT soit 5 400 € TTC.

- **Le 26 juin 2017 - N° DEC 2017-49**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par le centre national de la mer « NAUSICAA », pour la visite de l'aquarium du dimanche 9 juillet 2017, pour un montant total de 672,80 € TTC, sur la base de 40 adultes et 10 enfants.

- **Le 22 juin 2017 - N° DEC 2017-50**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par le restaurant CHEZ MIREILLE, pour le déjeuner du dimanche 9 juillet 2017 pour un montant total de 906 € TTC sur la base de 50 participants.

- **Le 26 juin 2017 - N° DEC 2017-51**

Décision du Maire de signer le contrat avec le THEATRE DE LA CLARTE, pour la représentation du spectacle intitulé « PETER PAN », qui aura lieu le mercredi 6 décembre 2017 à la salle J.B. Corot. Le montant de la représentation est de 1 000 € TTC.

- **Le 26 juin 2017 - N° DEC 2017-52**

Décision du Maire de signer le contrat n° CE-2014/03917 proposé par la société BLOC-FEU, concernant la maintenance annuelle du matériel de défibrillation cardiaque. Le montant annuel de la prestation sera de 82 € HT. Ce contrat est souscrit pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

- **Le 05 juillet 2017 - N° DEC 2017-53**

Décision du Maire de signer avec la société FITNESS CONNECT SAS le marché MP 2017-0011 - Lot n° 4, concernant l'aménagement d'aires de jeux et de fitness sur le site de Montelièvres, pour un montant de 23 900 € HT soit 28 680 € TTC.

- **Le 05 juillet 2017 - N° DEC 2017-54**

Décision du Maire de signer avec la SARL COALA le marché MP 2017-0011 – Lots n° 2 et 3, concernant l'aménagement d'aires de jeux et de fitness sur le site de Montelièvres, pour un montant de :
- Pour le lot n° 2 : 36 766.21 € HT, soit 44 119.45 € TTC
- Pour le lot n° 3 : 44 122.53 € HT, soit 52 947.04 € TTC

- **Le 05 juillet 2017 - N° DEC 2017-55**

Décision du Maire de signer avec la société TERE le marché MP 2017-0011 – Lot n° 1, concernant l'aménagement d'aires de jeux et de fitness sur le site de Montelièvres, pour un montant de 96 808,30 € HT, soit 116 169,96 € TTC.

- **Le 06 juillet 2017 - N° DEC 2017-56**

Décision du Maire de signer le contrat avec la société GALAS relatif à la sonorisation du feu d'artifice du 13 juillet 2017, pour un montant total de 1 250 € TTC.

- **Le 06 juillet 2017 - N° DEC 2017-57**

Décision du Maire de signer le contrat avec la société EURODROP relatif au spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2017, pour un montant total de 5 000 € TTC.

- **Le 06 juillet 2017 - N° DEC 2017-58**

Décision du Maire de signer le contrat avec la société THEMAVOUS – PARTY MAX relatif à la sonorisation et à l'animation du 13 juillet 2017, pour un montant total de 570 € TTC.

- **Le 10 juillet 2017 - N° DEC 2017-59**

Décision du Maire de signer un bail à usage d'habitation pour la location d'un appartement de 18 m², situé 1 esplanade de la Demi-Lune à Saintry-sur-Seine, Porte D – 1er étage. Le bail est établi pour une durée de trois ans et sera reconduit tacitement pour la même durée jusqu'à dénonciation, à partir du 7 juillet 2017. Le loyer mensuel est de 148,32 euros hors charges soit 8,24 € /m² afin que ce bail réponde aux critères des logements sociaux, et les charges représente 40 % du montant mensuel du loyer, soit 59,33 euros par mois.

- **Le 13 juillet 2017 - N° DEC 2017-60**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par la société « SEV & STEF ANIMATIONS » relatif à l'animation musicale de la «FETE DES ASSOCIATIONS» organisée le 10 septembre 2017 à Saintry-sur-Seine. Le montant de la prestation est de 1 500 € TTC.

- **Le 13 juillet 2017 - N° DEC 2017-61**

Décision du Maire de signer avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION, un contrat pour une projection publique non commerciale du film « Monstres et Cie », le 31 octobre 2017 à la salle Corot de Saintry-sur-Seine. Le montant total de cette projection sera de 260 € HT, soit 274,30 € TTC correspondant à la licence et à la mise à disposition du support.

- **Le 13 juillet 2017 - N° DEC 2017-62**

Décision du Maire de signer avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION, un contrat pour une projection publique non commerciale du film « Chant de la mer », le 30 août 2017 à la salle Corot de Saintry-sur-Seine. Le montant total de cette projection sera de 260 € HT, soit 274,30 € TTC correspondant à la licence et à la mise à disposition du support.

- **Le 24 juillet 2017 - N° DEC 2017-63**

Décision du Maire de signer l'avenant au marché MP 2013-00004 proposé par la société SODEXO concernant la gestion de la restauration municipale. Le contrat est prolongé de 5 mois et prendra fin le 02 février 2018. Le montant sera de 153 000 € HT soit 161 415 € TTC.

- **Le 13 juillet 2017 - N° DEC 2017-64**

Décision du Maire de signer avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne, une convention de mise à disposition à titre gratuit d'outils d'animation « Ciné en balade : le lexique des métiers du cinéma d'animation en volume » du 3 novembre au 1er décembre 2017.

- **Le 13 juillet 2017 - N° DEC 2017-65**

Décision du Maire de signer avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne, une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'exposition « ANUKI » du 4 mai au 1er juin 2018.

- **Le 13 juillet 2017 - N° DEC 2017-66**

Décision du Maire de signer avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne, une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'outil d'animation «TAPIS NARRATIF : ANUKI, LA REVOLTE DES CASTORS» du 4 mai au 1er juin 2018.

- **Le 13 juillet 2017 - N° DEC 2017-67**

Décision du Maire de signer avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne, une convention de mise à disposition à titre gratuit de l'outil d'animation «Ciné en balade : C'EST QUE DU CINEMA ! L'HIVER DE LEON» du 3 novembre au 1er décembre 2017.

- **Le 19 juillet 2017 - N° DEC 2017-68**

Décision du Maire de signer avec la Communauté d'Agglomération GRAND PARIS SUD et l'Association LES CONCERTS DE POCHE, une convention pour l'organisation d'une action musicale se composant d'ateliers gratuits « musique en chantier » au sein des écoles et d'un concert de poche (Jean-François Zygel) dans la salle Corot le 26 septembre 2017.

- **Le 20 juillet 2017 - N° DEC 2017-69 - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° DEC-2017/27 DU 4 AVRIL 2017**

Décision du Maire de signer le Projet EDucatif Territorial modifié suite au retour de la semaine à 4 jours. Il sera valable de septembre 2017 à août 2020.

- **Le 1er août 2017 - N° DEC 2017-70**

Décision du Maire de signer le contrat d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le projet de construction d'une médiathèque d'un montant total de 13 500 €.

- **Le 02 août 2017 - N° DEC 2017-71**

Décision du Maire de signer la convention proposée par la micro-crèche « Les Lucioles » (sise, 5 allée de l'Anjou – 93330 Neuilly-Sur-Marne) relative à la mise à disposition de 9 berceaux au sein de la commune de Saintry-sur-Seine, pour une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse, et pour un montant annuel de 9 500,00 € TTC par berceau.

- **Le 03 août 2017 - N° DEC 2017-72**

Décision du Maire de procéder en section de fonctionnement aux ajustements suivants :

Chapitre	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
011	615221	67 035,36 €	- 7 500 €	59 535,36 €
011	6065	7 500 €	+ 7 500 €	15 000 €

- **Le 21 août 2017 - N° DEC 2017-73**

Décision du Maire de signer avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION, un contrat pour une projection publique non commerciale du film « Pocahontas » ou « Hercule », le 04 juillet 2018 à la salle Corot de Saintry-sur-Seine. Le montant total de cette projection sera de 260 € H.T soit 274,30 € T.T.C correspondant à la licence et à la mise à disposition du support.

- **Le 21 août 2017 - N° DEC 2017-74**

Décision du Maire de signer avec la société CREA DIFFUSION, un contrat de réservation pour l'exposition culturelle et pédagogique « Femmes, la moitié du monde » qui aura lieu à la Bibliothèque du 05 au 19 mars 2018. Le montant total de cette exposition sera de 490.91 € H.T soit 540 € T.T.C.

- **Le 21 août 2017 - N° DEC 2017-75**

Décision du Maire de signer le contrat avec la compagnie LA TETE DANS LES CINTRES, représentée par sa Présidente, pour un montant net de 465 € pour la représentation du spectacle intitulé « L'ORIGINE DU MONDE», qui aura lieu le samedi 18 novembre 2017 à 20h30 à la salle J.B. Corot.

- **Le 21 août 2017 - N° DEC 2017-76**

Décision du Maire de signer le contrat avec la compagnie LE THEATRE DU JASMIN (sise 2 rue du Port aux Sablons - 91250 SAINTRY-SUR-SEINE), représentée par son Président, pour un montant net de 650 € pour la représentation du spectacle intitulé « CUISINE ET DEPENDANCES », qui aura lieu le samedi 13 janvier 2018 à 20h30 à la salle J.B. Corot.

- **Le 1er septembre 2017 - N° DEC 2017-77**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par le restaurant BOUILLON CHARTIER (sis 7 rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS), pour le déjeuner du mardi 03 octobre 2017 pour un montant total de 760 € T.T.C sur la base de 40 participants.

- **Le 1er septembre 2017 - N° DEC 2017-78**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par le musée GREVIN (Centre de Contacts sis 26 route du Mesnil - 78990 ELANCOURT), pour la visite du mardi 03 octobre 2017 pour un montant total de 507 € T.T.C sur la base de 40 participants.

- **Le 07 septembre 2017 - N° DEC 2017-79**

Décision du Maire de signer la convention proposée par l'organisme de formation Control^C (sis, 1 place de l'Ermitage - 77000 MELUN) pour l'organisation de la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » pour un montant de 600 € H.T soit 720 € T.T.C. Cette convention est établie pour la durée de la formation soit 7 heures, le vendredi 22 septembre 2017.

- **Le 07 septembre 2017 - N° DEC 2017-80**

Décision du Maire de signer le contrat avec l'association LINECHECK.PROD (sise 1 rue du Grand Clos – 72550 COULANS SUR GEE), représentée par son Président, pour un montant net de 795 € pour la représentation du spectacle intitulé « CONTES AUTOUR DU MONDE », qui aura lieu le mercredi 21 février 2018 à 14h30 à la salle J.B. Corot

- **Le 06 octobre 2017 - N° DEC 2017-81**

Décision du Maire de procéder en section de fonctionnement aux ajustements suivants :

Chapitre	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
011	60623	9 060,00 €	- 180,00 €	8 880,00 €
011	60628	6 840,00 €	130,00 €	6 970,00 €
011	60632	34 930,00 €	- 4 860,00 €	30 070,00 €
011	60636	8 570,00 €	560,00 €	9 130,00 €
011	6068	43 455,00 €	- 90,00 €	43 365,00 €
011	615221	52 341,63 €	- 2 500,00 €	49 841,63 €
011	6184	16 020,00 €	- 3 810,00 €	12 210,00 €
011	6237	14 840,00 €	1 490,00 €	16 330,00 €
011	6238	5 060,00 €	- 1 490,00 €	3 570,00 €
011	6288	11 750,00 €	- 560,00 €	11 190,00 €
011	637	3 370,00 €	3 810,00 €	7 180,00 €

et de procéder en section d'investissement aux ajustements suivants :

Chapitre	Article	Montant	Transfert	Montant actualisé
21	2128	138 700,00 €	74 000,00 €	212 700,00 €
21	21316	40 150,00 €	58 000,00 €	98 150,00 €
21	2135	436 839,50 €	- 233 800,00 €	203 039,50 €
21	2151	- €	111 200,00 €	111 200,00 €
21	2152	151 309,00 €	16 200,00 €	167 509,00 €
21	21532	11 650,01 €	- 11 000,00 €	650,01 €
21	21534	5 000,00 €	500,00 €	5 500,00 €
21	21568	8 499,38 €	8 000,00 €	16 499,38 €
21	21578	45 661,00 €	- 25 000,00 €	20 661,00 €
21	2181	41 489,04 €	- 10 000,00 €	31 489,04 €
21	2183	25 290,00 €	400,00 €	25 690,00 €
21	2184	29 947,07 €	10 400,00 €	40 347,07 €
21	2188	34 780,00 €	1 100,00 €	35 880,00 €

- **Le 20 septembre 2017 - N° DEC 2017-82**

De signer avec la CAISSE DES DEPOTS (sise 2 avenue Pierre Mendes France 75013 PARIS), le contrat relatif au déblocage des fonds de l'emprunt pour un montant de 556 642,00 € avec un taux d'intérêt Livret A + 1 %.

- **Le 14 septembre 2017 - N° DEC 2017-83**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par UNIVERSTOURISM ASSOCIATION (sise 71 rue Riquet – 75018 PARIS), pour la visite guidée des passages couverts de Paris du mardi 03 octobre 2017 pour un montant total de 345 € T.T.C sur la base de 40 participants.

- **Le 15 septembre 2017 - N° DEC 2017-84**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par le LIDO DE PARIS (sise 116 bis avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS), pour le déjeuner-spectacle du mardi 05 décembre 2017 pour un montant total de 7 952,61 € H.T soit 8 670 € T.T.C sur la base de 60 participants.

- **Le 15 septembre 2017 - N° DEC 2017-85**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par Mme Laëtitia CAPPE-SALAUN, Sophrologue et animatrice de Yoga du rire (sise 21 B rue de la Forêt - 77930 FLEURY EN BIERE), pour une séance découverte de Yoga du Rire le vendredi 06 octobre 2017. Dit que le montant de la prestation sera de 80 € T.T.C sur la base de 20 participants.

- **Le 15 septembre 2017 - N° DEC 2017-86**

Décision du Maire de signer le contrat proposé par la FONDATION DE LA ROUTE (sise 3 square Max-Hymans - 75748 PARIS Cedex 15), pour une mise à disposition d'un simulateur de conduite le mercredi 04 octobre 2017 pour un montant total de 115 € T.T.C.

- **Le 02 octobre 2017 - N° DEC 2017-87**

De signer avec la société GEOFI EXPERT (Siège social sis 1 route de Gachet – CS 90711 – 44307 NANTES Cedex3, agence régionale sise 7 rue du Fossé Blanc – Bât C1 – 92230 GENNEVILLIERS) le marché MP 2017-0012, concernant les prestations topographiques et de géomètres-experts pour la commune. Ce marché est conclu pour des prestations à prix unitaires.

- **Le 02 octobre 2017 - N° DEC 2017-88**

De signer le contrat proposé par la société VALETTE FOIE GRAS (sise, Avenue Georges Pompidou – 46300 GOURDON) pour les colis de Noël des séniors de 65 ans et plus de la commune de Saintry-sur-Seine. Le tarif d'un colis simple est de 13 € T.T.C et le tarif d'un colis pour couple est de 18 € T.T.C.

- **Le 02 octobre 2017 - N° DEC 2017-89**

De signer le contrat proposé par l'association CULTURE INFORMATION EDUCATION LOISIRS (sise, BP 85 – 92243 MALAKOFF Cedex), pour le spectacle « Arbre de Noël » du Cirque Arlette Gruss du dimanche 26 novembre 2017 pour un montant de 810,43 € H.T soit 855 € T.T.C sur la base de 60 participants.

===*==*===*==

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°01 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE GESTION RELATIVE AU REVERSEMENT DE LA FISCALITE DES ORDURES MENAGERES ENTRE LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD – SEINE ESSONNE SENART

Délibération

Sur proposition de Madame VIGNAS et **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion relative au reversement des produits de la fiscalité des ordures ménagères de la commune de Saintry-sur-Seine.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°02 : RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION

Sur proposition de Madame le Maire et **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil municipal **décide** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et **prend acte** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1er janvier 2019.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°04 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Sur proposition de Monsieur Pascal VENTALON et **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil municipal **autorise** Madame le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Essonne une subvention au maximum du plafond

soit 80 % de la dépense H.T concernant le remplacement de la passerelle de la fouille Loury, **autorise** Madame le Maire ou son représentant à demander une dérogation pour la mise en œuvre rapide de cette action, **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention et **dit** que la dépense afférente est prévue au budget communal 2017 et suivant.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°05 : FIXATION DES TARIFS POUR LA SOIRÉE DE LA SAINT SYLVESTRE

Sur proposition de Madame GAST-DELIERE et **après en avoir délibéré par 21 voix pour et 6 abstentions *(Mmes DAVID-COUSTILLAS, GUEZARD, ANTIGNAC et Mrs JOLY, NICOLAS, HERSCHKORN),*** le Conseil municipal **fixe** les tarifs pour la soirée organisée à l'occasion de la Saint Sylvestre ainsi

- Pour les adultes : 90 €
- Pour les enfants jusqu'à 12 ans : 15 €
- Pour les moins de 6 ans : Gratuité

et **dit** que les recettes seront inscrites au budget 2017.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°06 : NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de Madame GAST-DELIERE et **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil municipal **approuve** la mise en application des nouveaux horaires d'ouverture de la bibliothèque au public détaillés ci-dessous tout au long de l'année ;

	MATIN	APRES-MIDI
MERCREDI	10H - 13H	14H - 19H
VENDREDI	FERMEE	15H - 18H
SAMEDI	10H - 13H	14H - 18H

et **autorise** Madame Le Maire ou son représentant à appliquer les nouveaux horaires d'ouverture au public dès le mercredi 25 octobre 2017.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°07 : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA SECABILITE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE ET ADHESION DU SIERME AU SIARCE

Sur proposition de Monsieur Raymond BERTELOOT et **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil municipal **approuve** l'adhésion du SIERME au SIARCE pour l'intégralité de ses compétences : « organisation et fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz » qu'elle exerce pour les communes d'Ormoy, Le Coudray-Montceaux, Auvernaux, Nainville-les-Roches, Chevannes, Champcueil, Villabé, Vert-Le-Grand et Fontenay-Le-Vicomte, **adopte** la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIARCE lors de sa réunion du 22 juin 2017, concernant la sécabilité de la compétence eau potable et **demande** à Madame la Préfète de l'Essonne, Madame la Préfète de Seine et Marne et Monsieur le Préfet du Loiret de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du Syndicat.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°08 : RAPPORT ANNUEL 2016 DU SIARCE

Sur proposition de Monsieur Raymond BERTELOOT et **après avoir entendu** la présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'assainissement, de gaz et d'électricité pour l'année 2016, le Conseil municipal **prend acte** du rapport annuel 2016 du SIARCE.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°09 : ADAPTATION DE LA GRILLE DE TARIFICATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, ACMSH ET RESTAURATION SCOLAIRE SUITE AU RETOUR DE LA SEMAINE À QUATRE JOURS

Sur proposition de M. Machiré GASSAMA, et **après en avoir délibéré par 25 voix pour et 2 abstentions *(Mmes GUEZARD et ANTIGNAC)***, le Conseil municipal **décide** de supprimer de la grille de tarification du temps périscolaire la tranche de 16h00 à 16h30, suite au retour à la semaine de quatre jours d'école, **approuve** les modifications proposées à la tarification des Accueils périscolaires, ACMSH et restauration scolaire et **dit** que les recettes sont prévues au Budget.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°10 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, PAUSE MERIDIENNE, ET ALSH

Sur proposition de M. Machiré GASSAMA, et **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil municipal **approuve** le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire, pause méridienne et ACMSH, tel que présenté.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°11 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AA 24

Sur proposition de Madame le Maire, et **après en avoir délibéré par 22 voix pour et 5 abstentions *(Mmes GUEZARD, ANTIGNAC, DAVID-COUSTILLAS et Mrs NICOLAS et JOLY)***, le Conseil municipal **décide** de compléter l'acquisition du bien cadastré AA 23 de 1 571 m² avec la parcelle AA 24 de 20 m², appartenant à Madame VUAGNOUX, sans modification du prix d'achat, la commune prendra en charge les frais d'acte notarié et de transfert de propriété, **autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte de vente avec Madame Marie-Thérèse VUAGNOUX domiciliée 8 rue de la Terrasse à Saintry-sur-Seine, **autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents s'y référant et **dit** que la dépense de l'acquisition est prévue au budget 2017 et suivant.

DELIBERATION N°2017-10-19 - N°12 : MISE EN PLACE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DE MONSIEUR ELOY GONZALEZ

Sur proposition de Madame le Maire, et **après en avoir délibéré** au scrutin secret par **19 voix CONTRE, 6 voix POUR et 1 abstention.** Monsieur Eloy GONZALEZ ne pouvant participer à cette délibération sort de la salle au moment du vote ;

N'ACCORDE PAS la demande de protection fonctionnelle à Monsieur Eloy GONZALEZ ;

Suspension de séance à 22H10 pour donner la parole au public.

Reprise de séance à 22H10.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 22h10.

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 20 octobre 2017.

Le Maire,

Martine CARTAU-OURY

MAIRIE DE SAINTRY SUR SEINE - 91250 ESSONNE -

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs